



 **Kathleen Juneau Roy, GFA**

Il était une fois, Gentilly !

Le texte suivant, présenté par Kathleen Juneau Roy, est le deuxième d'une série d'articles nous faisant revivre pas à pas la vie et les événements de ceux qui ont fait de Gentilly ce qu'il est aujourd'hui. De ses tout débuts, au premier moulin, premier hôtel, première station-service, etc. Nous verrons vivre et se développer Gentilly ! Un voyage dans le temps, un récit d'aventures...

2. Nicolas Marsolet



Les coureurs des bois

C'est en 1613 que Samuel de Champlain aurait recruté Nicolas Marsolet dans un petit village de Rouen en France. Il recherchait de jeunes hommes brillants, énergiques, aventureux et surtout courageux pour aller vivre parmi les tribus indiennes de la Nouvelle-France. Ils devaient apprendre leurs langues et leurs coutumes et ainsi devenir les interprètes essentiels à la mission que Samuel s'était fixée. Nicolas n'aurait eu que 12 ans à ce moment puisqu'il serait né le 7 juillet 1601 à Saint-Aignan, Rouen, Seine-Maritime, Haute-Normandie, France. Il était le fils de Nicolas Marsolet et de Marguerite De Planes. Comme

ce sont ordinairement des enfants de 9 à 12 ans que l'on engageait sur les navires comme petits mousses, cela n'a donc rien de surprenant pour l'époque.

Un fois arrivée en Nouvelle-France, Nicolas fut envoyé vivre chez les Montagnais de la vallée du Saguenay. Il apprit leur langue, leurs us et coutumes et découvrit tout cet immense territoire. De par ses fonctions il connut chaque commerçant européen qui trafiquait avec les Montagnais au poste de traite de Tadoussac.

Champlain constata très rapidement la grande valeur de Nicolas et dès 1623, il lui confiait une position de responsabilité. Marsolet voyagea au cœur de plusieurs nations indiennes de la Nouvelle-France et devint familier avec beaucoup d'autres langages indigènes, mais sa mission première demeurait toujours ses Montagnais et le poste de traite de Tadoussac. Il traversa même l'Atlantique à plusieurs reprises toujours prêt à servir et à obéir aux ordres. Il avait la pleine et entière confiance de Samuel de Champlain, des nations indiennes et de ses compatriotes. Il était devenu le bras droit de Samuel et l'accompagnait dans ses voyages comme dans ses combats. Il faisait la traite des pelleteries et comptait de nombreux amis chez les diverses tribus. En tant que « truchement » ou « interprète », il fut le premier de ces grands négociateurs à signer un contrat pour le roi Henri IV. Les hommes tel que Nicolas faisaient le lien entre les tribus indiennes d'Amérique et les Blancs fraîchement débarqués sur ce grand continent.



La traite des fourrures

Arrive alors l'année 1629, les frères Kirke et la conquête de Québec. C'est à ce moment que tout semble s'embrouiller. Nicolas Marsolet aurait décidé de faire partie des traîtres et des crapules les plus perfides et de travailler pour les Anglais. Quelle infamie ! Il se serait associé à un des pires du lot, l'ignoble Étienne Brûlé, à la grande furie de Champlain.

Lorsque prisonnier, Samuel de Champlain arriva à Tadoussac pour se rendre aux Anglais, ils lui firent un accueil aimable et civilisé. Ils révisèrent les négociations faites à Québec et furent troublés par un point. Champlain désirait amener avec lui en France, deux de ses filles adoptives, « Charité » et « Espérance ». Sa troisième fille, « Foi », ayant quant à elle décidé de demeurer avec son peuple en Amérique. Les Anglais ne savaient pas trop s'ils devaient laisser les jeunes amérindiennes quitter le pays. C'est ici qu'arrive une histoire des plus curieuses. Nicolas Marsolet aurait voulu empêcher les filles de son Seigneur et maître, Samuel de Champlain, de quitter la Nouvelle-France sous prétexte que les Indiens ne désiraient pas les voir partir. Champlain et ses filles à l'unisson l'auraient traité de menteur. S'en serait suivi une scène encore plus étonnante!

À un dîner officiel donné par les frères Kirke et auxquels assistaient des capitaines britanniques, Samuel de Champlain et ses filles ainsi que Nicolas Marsolet, les événements auraient pris, mauvaises tournures. Malgré la bonne éducation et les bonnes manières que Champlain avait fait inculquer à ses jeunes protégées, elles auraient refusé de boire et de manger, trop malheureuses qu'elles étaient de ne pouvoir quitter pour la France. Espérance aurait même été jusqu'à attaquer Nicolas, le traitant de traître et l'accusant de vouloir la séduire. Elle se serait tournée vers lui et lui aurait dit de ne plus l'approcher sans quoi elle lui plongerait un couteau dans le cœur, dut-elle en mourir le moment d'après. Charité se serait jointe à sa sœur et aurait invectivé Nicolas en lui disant que si elle tenait son cœur entre ses mains, elle le mangerait plus vite et plus volontiers que tout ce qui se trouvait sur la table! Quel mélodrame! Mais quelle belle façon d'apeurer les Anglais déjà si craintifs devant un indien, quel qu'il soit.

Si de jeunes femmes indiennes peuvent poignarder et manger le cœur d'un homme, imaginer ce que peuvent faire des guerriers indiens! David Kirke ne savait plus qui croire, mais de peur de déplaire aux Montagnais il ordonna que les Indiennes restent en Amérique malgré leurs supplications et leurs larmes. Elles attaquèrent alors Nicolas et dirent qu'elles suivraient Champlain quand bien même elles devraient le faire en canot. Mais rien ne fit changer d'idée les frères Kirke qui n'avaient pas le moins de monde envie de s'aliéner des Indiens. Les arrangements furent pris et elles allèrent demeurer dans la famille de Guillemette Hébert, la fille de l'apothicaire Louis Hébert, les grands amis de Samuel de Champlain.



Atelier de Louis Hébert, Port-Royal. Photo Kathleen Juneau Roy, 2014.

Champlain se montra choqué par la tricherie de Brûlé et de Marsolet. Le 1^{er} août 1629 à Tadoussac il eut des mots très durs en leur endroit. Il leur fit de grandes remontrances face à leur déloyauté envers leur Roi et leur pays. Il les accusa même d'avoir abandonné leur religion et de vivre dans le libertinage et la débauche, d'avoir perdu leur honneur et d'être à jamais montré du doigt avec le plus grand dédain par les Anglais comme par les Français. Désormais, ces traîtres ne pouvaient plus retourner en France, ils y seraient pendus vite fait !

Voici ce que Champlain avait à dire :

« Je demande des soldats au capitaine Louis Kirke. Je veux empêcher que la chapelle des pères Jésuites et celle des Récollets soient ravagées. Je demande aussi la protection de la maison de Marie Rollet, veuve de Louis Hébert. Nous remettons les clefs du magasin de l'habitation à Louis Kirke. Ce dernier commet l'erreur de confier ces clefs à Olivier le Baillif. Ce mauvais Français, perfide à son Roy et à sa patrie, s'est donné aux Anglais. Il est devenu le commis des Kirke. Il profite de son poste pour se saisir de 4000 peaux de castor entreposées dans le magasin. Le Baillif n'est pas le seul traître. Il a comme complice deux interprètes, Étienne Brûlé et Nicolas Marsolet. Je les avais envoyé il y a 15 ans vivre chez les Hurons et chez les Montagnais pour apprendre leur langue. À cette époque, je considérais Étienne Brulé comme mon propre fils. »

« demeurer sans religion, mangeant chair Vendredy & Samedy », de se licencier « en des desbauches & libertinages desordonnées » et surtout d'avoir, par amour du lucre, « trahy leur Roy & vendu leur patrie » en se mettant au service des Anglais, lors de la prise de Québec par les Kirke.

Champlain est vraiment dans tous ses états ! Quoi qu'il en soit, à la fin de l'été 1629, la majorité des Français s'embarquent pour la France, Samuel de Champlain en tête.

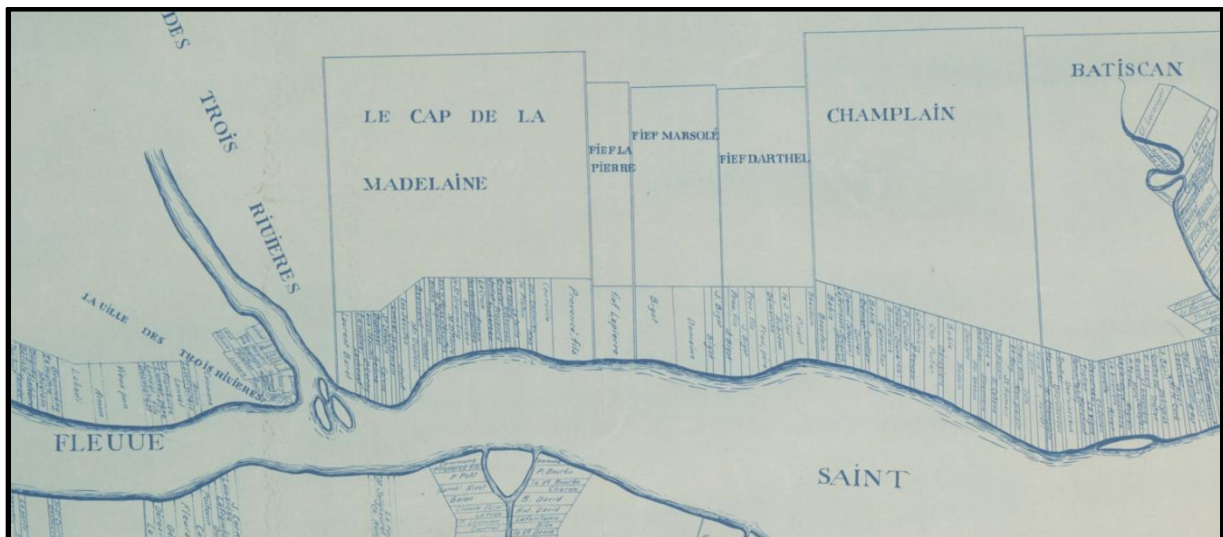


Champlain est fait prisonnier et retourné en France

Étonnamment, en 1632, lorsque la Nouvelle-France redevient française, Nicolas change d'allégeance à nouveau et est en poste à Tadoussac. Il fait la traite avec les Montagnais et les autres nations indiennes comme si de rien n'était. On le surnomme même : «le petit roi de Tadoussac». Maintenant que la guerre avec les Anglais est enfin terminée, ce sont les idées qui s'entrechoquent en Nouvelle-France. Deux visions s'affrontent, d'abord celle des commerçants et de leurs commis, uniquement préoccupés par les fourrures et les richesses qu'elles rapportent contre celle de l'établissement des colonies françaises de Champlain et de ses associés qui luttent pour peupler et évangéliser les Indiens. Mettant davantage en relief les deux systèmes de traite des fourrures qui opèrent en parallèle au Canada. Celui qui fournit les profits visés par la royauté et la compagnie française, et « l'autre » qui permet la survie des colons.

Nicolas Marsolet semble plutôt attiré par la façon mercantile de voir les choses. Il a acquis son propre navire, commerce les fourrures avec un grand succès et ses profits font de lui un homme riche et respectable. Ses relations avec Champlain semblent tout à fait terminées, à tout le moins en apparence. Mais comme c'est seulement après la mort de Samuel que Nicolas s'établit enfin, on peut en douter...

Toujours est-il que Nicolas se rend en France en 1633 pour régler des questions de succession. Il y reste durant trois ans et demi, de 1633 à 1637. Durant cette période il fait la connaissance de son épouse en devenir, Marie le Barbier. En effet, le 19 mars 1637 il épouse la fille d'Henri Barbier et de Marie Vilain. Le proverbe «qui prend mari prend pays» s'applique ici à merveille, car les nouveaux mariés arrivent en Nouvelle-France à l'été de 1637. Le 6 octobre de cette même année, Nicolas prend possession de la concession de Bellechasse que la Compagnie des Cent Associés lui a concédée, le 28 mars précédent.



Au centre : Une des concessions de Nicolas Marsolet (Fief Marsolé).

Nous avons vu plus haut de quelles façons les déserteurs étaient punis à cette époque ! Et bien les traîtres quant à eux étaient pendus haut et court. Rien de moins. Vous ne trouvez pas un peu curieux que Nicolas soit récompensé par l'octroi de concessions au lieu d'être pendu ? Nicolas aurait-il été un agent infiltré ?

Champlain n'aurait jamais laissé sa colonie bien-aimée aux mains des Anglais sans avoir un homme à lui, un homme ayant toute sa confiance, pour être ses yeux et ses oreilles

autant chez les Anglais, les colons, les commerçants que chez les différentes tribus indiennes. Nicolas pourrait bien avoir été cet homme. Tout le mélodrame de Champlain et de ses filles à ce dîner officiel était-il une façon de mettre en place la couverture de Nicolas ? En 1632 lors de la reprise de la Nouvelle-France par la France, Nicolas aurait-il continué de travailler pour son maître, mais cette fois-ci dans l'ombre, afin de conserver sa couverture advenant un autre coup-bas des Anglais ? Les concessions étaient-elles des récompenses promises ?

Un fait est certain par contre c'est que Nicolas Marsolet prend possession de la seigneurie de Bellechasse (Berthier) d'un quart de lieue de front et d'une lieue et demie de profondeur que les Cent Associés lui ont concédée. Trois ans plus tard, le 20 novembre 1640 il achète de René Maheu une terre au coteau de Sainte-Geneviève.

En 1642, sa longue expérience des questions indiennes et de la traite lui vaut un emploi de commis pour la Compagnie des Cent Associés comme en fait foi l'édit suivant daté du 3 mai 1642 :

...Avons donné congé et permission aux sieurs Nicolas Marsolet et Pierre de Launay, commis des sieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, commandants de la barque la Louise équipée de quatre matelots...[d'aller] avec ladite barque et son équipage (stationnée) à Tadoussac, à la rivière Terriers-Blancs (au-deçà de la Pointe-aux-Alouettes) auquel lieu et environs leurs avons fait commandement de faire leur demeure et séjour jusqu'au premier de juillet prochain, pendant lequel temps ils feront la garde pour découvrir les navires et autres vaisseaux qui pourraient venir en ces quartiers-là, afin de nous avertir ou nous faire avertir le plus diligemment et par les moyens qu'ils aviseront bon être.

Le 27 du même mois, le gouverneur de Montmorency ordonna à Pierre de Caumont dit La Roche, un soldat de la garnison de Québec, de se soumettre au commandement de la mission suivante :

À partir de Québec, ledit La Roche, commandant de la barque Louise, équipée de quatre autres soldats et de cinq matelots qui lui obéiront conformément à notre ordre, ira avec ladite barque droit aux Trois-Rivières le plus promptement qu'il sera possible, après avoir déchargé en passant par-devant la maison du sieur de la Potherye ce qu'il y a dans la barque pour ledit sieur et ne s'arrêtera aux Trois-Rivières que pour y décharger ce qui est porté dans ladite barque pour cette habitation, puis partira aussitôt pour aller en diligence au fort de Richelieu (Sorel) où de même il ne demeurera que jusqu'à la décharge faite de ce que la barque soit chargée pour ledit fort de Richelieu et reviendra aux Trois-Rivières vers le sieur Rocher, notre lieutenant au dit lieu, les ordres duquel il suivra précisément comme nous avons commandé et ensuite ira mouiller avec ladite barque et équipage entre le lac St-Pierre et les Trois-Rivières, à l'endroit qui sera avisé être bon, pour là, prendre garde soigneusement aux canots qui pourront passer sur la rivière et reconnaître s'ils sont d'amis ou d'ennemis, et en cas qu'il puisse découvrir qu'il y ait des ennemis sur ladite rivière, il ira incontinent dans ladite barque en informer le sieur Rocher et se comportera après selon qu'il aura su de lui...

Tout en exerçant son métier d'interprète qu'il n'abandonnera jamais complètement, il continue de commercer pour son compte. En 1643 il est cité dans une des «*Relations des Jésuites*» comme étant un collaborateur précieux des missionnaires et le 5 avril 1644 il reçoit de l'Abbé La Ferté un arrière-fief d'une demi-lieue de front par deux de profondeur dans la

seigneurie du Cap-de-la-Madeleine de la Compagnie des Cent Associées, les prairies Marsolet.

En janvier 1646, Nicolas participe avec René Robineau de Bécancour à la rébellion des «petits habitants» contre ceux «qui avaient les charges et les offices» à la Communauté des Habitants. Un «habitant» étant à cette époque, un paysan propriétaire.

En 1647 il est propriétaire d'une barque qu'il utilise pour ses nombreux voyages de traite jusqu'à Tadoussac. Le 16 avril de cette année 1647 il reçoit une autre concession d'une demi-lieue de front par deux de profond, mais cette fois-ci dans une partie de la future seigneurie de Gentilly, et ce, toujours par la Compagnie des Cent Associés.

Il possède également 71 arpents au coteau Sainte-Geneviève, accordé par la Compagnie des Cent Associés le 29 mars 1649. Louis d'Ailleboust lui concède également 16 arpents sur la rivière Saint-Charles le 10 février 1651.

Le 21 avril 1664, Nicolas est toujours à l'œuvre comme truchement comme on peut le lire dans cette histoire de viol :

Sur ce qui aurait été représenté par le procureur général du roi, qu'en suite du viol commis en la personne de Marthe Hubert, femme dudit Lafontaine, habitant de l'île d'Orléans, par Robert Hache, sauvage, lequel pour cet effet ayant été constitué prisonnier et ensuite fait évasion des prisons...Ce qu'ayant été donné à entendre aux dits sauvages par Nicolas Marsolet, pris pour interprète en présence du Père Drouillettes, de la compagnie de Jésus, lesdits Sauvages, par la bouche dudit Noël TekSerimat interprété par ledit Marsolet, auraient dit que depuis un long cours d'années ils s'étaient toujours maintenus en amitié avec les Français. Que si leur jeunesse n'avait pas su si bien se comporter en quelque rencontre qu'elle n'eût donné quelques sujets de plaintes, la jeunesse française n'en avait pas été non plus exempte...

Le 27 août 1664, le Conseil du roi ordonnait qu'une somme de cinquante livres soit remise au sieur Nicolas Marsolet pour ses services d'interprète du mois d'avril.



Livre tournois.

Bien qu'il serve encore d'interprète, Nicolas se consacre plutôt à ses affaires à Québec. Il semble avoir tenu une petite boutique dans la ville de Québec où il aurait vendu du vin en 1664, à 25s. le pot malgré les arrêts du conseil. Entièrement dévoué à son commerce Nicolas n'exploite pas les nombreuses concessions dont il est bénéficiaire. Seule la terre du coteau Sainte-Geneviève est mise en culture en 1668, car il déclare que les 71 arpents sont en labour et qu'il y a fait construire deux logis et une grange. Cette terre est probablement exploitée par des fermiers comme le laisse croire le bail à ferme passé entre Nicolas Marsolet et Raymond Pagé dit Carcy en 1656.

Aucun de ces fiefs n'est habité ou défriché par Nicolas. Notre coureur des bois n'est pas cultivateur, mais plutôt commerçant de nature.

<i>Familles des Habitants</i>	<i>âgés</i>	<i>qualité & condition</i>
<i>Nicolas Marsollet</i>	<i>65</i>	<i>bourgeois</i>
<i>Marie Le Barbier</i>	<i>47</i>	<i>sa femme</i>
<i>Jean Marsollet</i>	<i>14</i>	<i>filz</i>
<i>Marie Marsollet</i>	<i>4</i>	<i>fille</i>
<i>Jean Belleville</i>	<i>22</i>	<i>domestique engagé</i>

Extrait de : État Général des Habitants Du Canada en 1666.

Familles des Habitants, Québec, Haute et Basse-Ville

Nicolas Marsollet, 65, bourgeois ; Marie Le Barbier, 47, sa femme ; Jean, 14, fils ; Marie, 4, fille ; Jean Belleville, 22, domestique engagé... (Texte intégral).

Le 3 novembre 1672, Nicolas reçoit de Jean Talon le fief Marsolet d'une demi-lieue de front par une lieue et demie de profondeur dans la future seigneurie de Lotbinière.

Sa vie personnelle est aussi bien remplie que sa vie professionnelle puisqu'il élève, avec sa femme Marie, une belle et grande famille comptant 10 enfants. Trois garçons et sept filles. Louis et Joseph moururent en très bas âge. Son fils aîné, Jean, né en 1651 et décédé en 1715, épouse en premières noces le 19 février 1680, Marguerite Couture et en secondes noces, le 28 mai 1690, Marie-Anne Bolduc. Aucun enfant ne survit de ces deux unions, ce qui implique que la lignée directe de Nicolas Marsolet par ses fils est éteinte.

Les Marsolet d'aujourd'hui sont tous des descendants d'une de ses filles, Louise, qui épousa Jean Lemire à Québec le 20 octobre 1653. Jean Lemire, qui exerçait le métier de charpentier, était lui aussi natif de Rouen tout comme ses beaux-parents, Nicolas et Marie. Jean et Louise auront 16 enfants dont 2 fils, Jean-François et Jean-Baptiste qui adoptent le surnom de Marsolet. Ce sont leurs descendants qui vont perpétuer le patronyme de Marsolet ou Marsolais. Le 15 mai 1677, à Québec, Nicolas décède à l'âge de 76 ans.

Sa veuve Marie, épouse Denis Le Maistre le 8 mai 1681. Elle est finalement inhumée à Québec le 21 février 1688. Quant aux enfants de Nicolas, quelques-uns vont s'unir aux meilleures familles de la colonie.

Avec cet homme usé par une vie rude, disparaissait en 1677, l'un des derniers témoins de l'implantation de colons en Nouvelle-France. Des années dures et impitoyables, des années héroïques. Nicolas les aura vécues intensément et pleinement. Il fut un homme d'aventure, courageux et travaillant. S'il ne fut pas toujours sans reproches, mais je doute qu'il fût un jour le traître si souvent décrié. Une chose est certaine, il contribua grandement à bâtir le Québec dont nous jouissons aujourd'hui.

Nicolas Marsolet est un des nombreux «coureur des bois» qui a forgé notre identité et même notre caractère culturel. Il fut un grand interprète et un ami des Indiens. Il fut un commis à la traite reconnu, un maître de barque prospère et même un notable seigneur.



Habitation de Québec.

À suivre dans le prochain article : Pierre Lefebvre...

Sources

Bibliothèque et Archives Canada : <http://www.collectionscanada.gc.ca>

Bibliothèque et Archives nationales Québec : <https://www.banq.qc.ca>

CGFA, Centre de généalogie francophone d'Amérique : <http://www.genealogie.org>

Douville, Raymond. 1955. *Visages du Vieux Trois-Rivières*. Collection « L'Histoire Régionale » - No 18. Éditions Du Bien Public. Trois-Rivières.

Dubois Lucien, 1935. *Histoire de la Paroisse de Gentilly*. <http://www.ourroots.ca>

Fischer, David Hackett. 2008. *Champlain's Dream*. Simon & Schuster. New York, USA.

Jésuites, Les Pères, 1642-1655. *RELATION DES JESUITES CONTENANT CE QUI S'EST PASSE DE PLUS REMARQUABLE DANS LES MISSIONS DES PERES DE LA COMPAGNIE DE JESUS DANS LA NOUVELLE FRANCE*. Volume II, Embrassant les années 1642 à 1655. Ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement Canadien. Augustin Côté, Éditeur-Imprimeur près de L'Archevêché.

Année 1647 : Chapitre VIII ; p.36 Le Père Isaac Jogues retourne pour la troisième fois au pays des Hiroquois, où il est mis à mort.

Année 1648 : Chapitre II ; p. 8 De ce qui s'est passé entre les Français et les Sauvages leurs alliez, et les Hiroquois.

Litalien, Raymonde et Vaugeois, Denis. 2004. *Champlain, The Birth Of French America*. Septentrion. McGill-Queen's University Press. Québec, Canada.

PRDH, Le Programme de recherche en démographie historique : <http://www.genealogie.umontreal.ca>

Rivard, Marcelle, 1976. *Gentilly 1676-1976*. Comité de l'Album-souvenir dans le cadre du Tricentenaire de l'Appellation officielle de la seigneurie de GENTILLY.

Sulte, Benjamin. 1931. *Trois-Rivières D'Autrefois*. Mélanges historiques volume 18. Première série. Études éparses et inédites. Édouard Garand. Montréal.

Sulte, Benjamin. 1891. *Pages d'Histoire du Canada*. Granger Frères, Montréal.

Tremblay, Sylvie. *Nicolas Marsolet, un des pionniers habitants de Québec*. Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec, n° 93, 2008, p.56. <http://id.erudit.org/iderudit/6893ac>

Vachon, André. 2000. *Marsolet de Saint-Aignan, Nicolas*. Dictionnaire biographique du Canada en ligne. <http://www.biographi.ca>

Villegas-Kerlinger, Michèle. 2011. *Sur les traces de nos ancêtres*. Chronique de l'Amérique du Nord francophone. Presses de l'Université du Québec.

Site Internet consultés : Les éphémérides d'Alcide : <http://www.lessignets.com/signetsdiane/calendrier/juillet/19.htm>
